

CESIS

Analyse des rôles et responsabilités de la VPTI

Note:

Au début de 2014, la Société obtenait des allègements en matière d'autorisation et de suivi des projets en technologies de l'information (TI) de la part du gouvernement et du Conseil du trésor afin de contribuer à la réalisation de son Plan d'affaires

Sources: Politique du 7 mai 2014.pdf

Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles

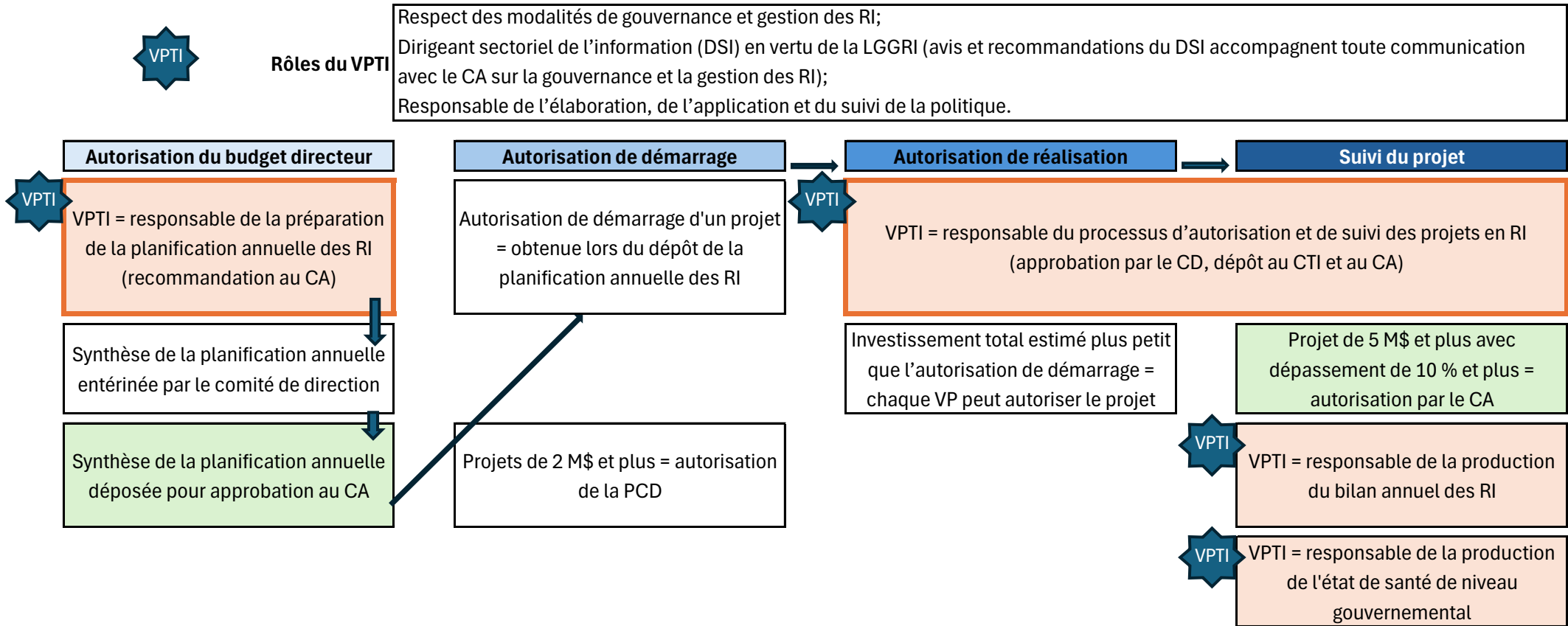
10_-_Plan_de_contr_le_CASA_-_27_novembre_2018.pdf

2014 = Allègements en matière d'autorisation et de suivi des projets (TI) de la part du gouvernement et du Conseil du trésor

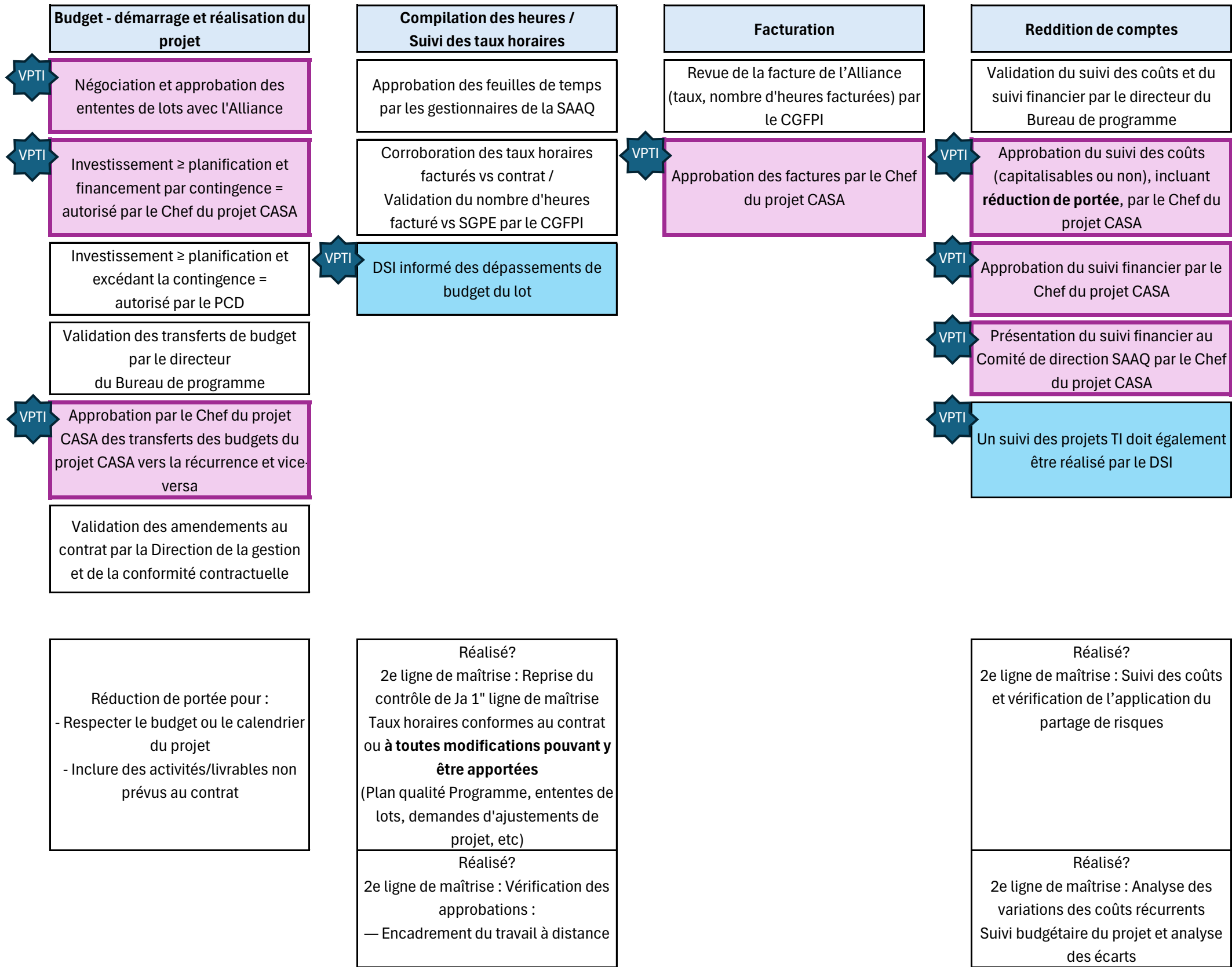
SAAQ0226VPEN00001_Processus d'autorisation et de suivi des projets PP v8- CTI 2016-12-07 (version amendée 12-12-20).pdf

LGGRI (rôle DSI) projet de loi 133 2016 dans : LGGRI ajout 2016 DSI.docx

Politique de Gouvernance des RI et des projets TI (adoptée en 2014)



Gestion du projet CASA



Un tableau de bord des différentes autorisations obtenues par chacun des lots sera déposé, pour information, au CTI. (doc. VPEN diapo 3)

Les lots seront visibles au Tableau de bord des projets en RI du Gouvernement du Québec dès le début des travaux. (doc. VPEN diapo 6)

CESIS

Analyse des rôles et responsabilités de la VPTI

Note: Au début de 2014, la Société obtenait des allègements en matière d’autorisation et de suivi des projets en technologies de l’information (TI) de la part du gouvernement et du Conseil du trésor afin de contribuer à la réalisation de son Plan d’affaires

Sources: Politique du 7 mai 2014.pdf
Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles
10_-_Plan_de_contr_le_CASA_-_27_novembre_2018.pdf

s'assure du respect des modalités de gouvernance et gestion des RI
agit à titre de dirigeant sectoriel de l’information (DSI) en vertu de la LGGRI
Tous les projets en RI doivent être autorisés par le conseil d’administration de la Société ou, selon les modalités établies par le conseil d’administration, par l’autorité désignée par ce dernier
un bilan annuel des RI doit être élaboré et déposé au conseil d’administration
communications avec le conseil d’administration relativement à la gouvernance et à la gestion des RI doivent être accompagnées d’un avis et de recommandations du DSI
?
de la préparation de la planification pluriannuelle des RI.
Une synthèse de la planification annuelle est élaborée et entérinée par le comité de direction
la synthèse de la planification annuelle est déposée, pour approbation, au conseil d’administration
La VPTI est responsable de la préparation de la planification annuelle des RI.
l’autorisation concernant le démarrage du projet est obtenue lors du dépôt de la planification annuelle des RI
les projets en RI font l’objet d’un processus de suivi régulier d’avancement en regard de ses paramètres de base (coût, échéancier et portée)
Tout projet dont le coût autorisé est supérieur ou égal à un million de dollars et en regard duquel un dépassement ou perspective de dépassement de coûts de plus de 10 % ou 500 000 \$ du coût autorisé sera porté à l’attention du DSI
Selon les cas, une autorisation additionnelle par l’autorité désignée par le conseil d’administration pourrait être requise pour la poursuite des travaux.
La VPTI est responsable du processus d’autorisation et de suivi des projets en RI
Ce bilan doit être approuvé par le comité de direction de la Société et remis au comité des technologies de l’information et, selon le cas, à tout autre comité identifié par le conseil d’administration. Par la suite, le bilan est déposé au conseil d’administration.
La VPTI est responsable de la production du bilan annuel des RI.
La VPTI est responsable de la production de l’état de santé de niveau gouvernemental.
La VPTI est responsable de l’élaboration, de l’application et du suivi de cette politique.
cette politique et ses modifications, le cas échéant, doivent être transmises pour approbation au DPI.

- 4 étapes
- 1- l’autorisation du budget directeur
 - 2- l’autorisation de démarrage
 - 3- l’autorisation de réalisation
 - 4- le suivi du projet

Avant l’obtention des allègements, toutes les autorisations de démarrage des projets TI devaient être autorisées par le conseil d’administration en vertu de la LGGRI

Si l’investissement total estimé est plus petit ou égal à l’autorisation de démarrage, c’est au niveau des vice-présidents que l’autorisation doit être obtenue pour poursuivre le projet
Actuellement, ce type d’autorisation est requis auprès du conseil d’administration

Enfin, tout projet de 5 M\$ et plus présentant un dépassement égal ou supérieur à 10 % doit être autorisé par le conseil d’administration.

Approbation du suivi financier par le Chef du projet CASA
Présentation du suivi financier au Comité de direction SAAQ
Approbation des factures par le Chef du projet CASA
Approbation par le Chef du projet CASA des transferts des budgets du projet CASA vers la récurrence et vice-versa

Approbation du suivi des coûts (capitalisables ou non capitalisables) par le Chef du projet CASA

Gouvernance des RI et des projets TI

2014 = Allègements en matière d’autorisation et de suivi des projets (TI) de la part du gouvernement et du Conseil du trésor

VPTI	respect des modalités de gouvernance et gestion des RI dirigeant sectoriel de l’information (DSI) en vertu de la LGGRI responsable de l’élaboration, de l’application et du suivi de cette politique.		
Autorisation du budget directeur	Autorisation de démarrage	Autorisation de réalisation	Suivi du projet

Gestion du projet CASA VPTI	Projets de 2 M\$ et plus : autorisation de la PCD	Investissement total estimé plus petit que l'autorisation de démarrage : VP autorise le projet	Projet de 5 M\$ et plus avec dépassement de 10 % et plus : autorisation par le CA	
	responsable de la préparation de la planification annuelle des RI.		responsable de la production du bilan annuel des RI.	
	responsable du processus d'autorisation et de suivi des projets en RI (approbation par le CD, dépôt au CTI et au CA)		responsable de la production de l'état de santé de niveau gouvernemental.	
Gestion du projet CASA VPTI	Approbation par le Chef du projet CASA des transferts des budgets du projet CASA vers la récurrence et vice-versa	Approbation des factures par le Chef du projet CASA	Approbation du suivi financier par le Chef du projet CASA	
			Présentation du suivi financier au Comité de direction SAAQ	
		Approbation du suivi des coûts (capitalisables ou non capitalisables) par le Chef du projet CASA		